

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 17 OCTOBRE

CONSEIL DE CABINET

Les ministres se sont d'abord entretenus de la demande de la commission du budget relativement aux réductions possibles sur leurs départements respectifs.

Le plus grand nombre des ministres ne trouvent pas dans leurs budgets respectifs les économies demandées.

Dans quelques ministères cependant, on a trouvé qu'il était possible de retarder quelques dépenses et c'est dans cet ordre d'idées que le conseil a décidé que l'on pouvait réduire :

- Un million sur le budget des travaux publics ;
- 600,000 fr. sur celui de la guerre ;
- 200,000 fr. sur celui du service hydraulique ;
- 400,000 fr. sur celui des finances.

Ce qui, au total, produit 2,200,000 fr. de réduction sur les dépenses.

Mais il est à remarquer que c'est un ajournement plus que des économies réelles.

LA COMMISSION DU BUDGET.

La commission du budget s'est réunie hier à deux heures pour entendre M. Rouvier qui lui a communiqué le tableau des réductions de crédit arrêtées en conseil de cabinet pour l'exercice 1890.

Le gouvernement se propose de demander à la Chambre de fixer la discussion générale du budget à sa seconde séance.

Dans le cas où les conclusions de la commission du budget ne seraient pas arrêtées lundi prochain, M. Rouvier demanderait à la Chambre de s'ajourner à jeudi.

On télégraphie de New-York, 13 octobre :

« Après une visite aux champs de bataille près de Gettysburg et une réception publique donnée le soir en son honneur par le maire et par la ville, Monsieur le Comte de Paris est parti dans la nuit pour Philadelphie.

« Presque tous les survivants des officiers de l'armée du Potomac se sont rendus dans cette ville pour y présenter leurs hommages à Monsieur le Comte de Paris. »

L'ESPIONNAGE

A propos de la campagne entreprise dans un certain nombre de journaux pour obtenir une réforme des lois sur l'espionnage, *l'Avenir militaire* présente une suite de considérations fort justes et que nous croyons devoir signaler à l'attention. Tout d'abord, il est fait observer que pour appliquer des peines plus fortes, il faut que le délit d'espionnage soit transformé en crime. La conséquence est la délation de l'accusé devant la Cour d'assises. Non seulement il y aura toujours une certaine incertitude sur la répression, étant donné la « nervosité » souvent excessive du jury, mais en outre, dans ces conditions, il serait presque impossible d'obtenir le huis-clos. Il ne faut pas d'ailleurs s'exagérer l'importance des renseigne-

ments absolument nouveaux qu'en temps de paix un espion peut fournir à un gouvernement étranger. Il y aurait d'ailleurs à opérer une première réforme, beaucoup plus importante et beaucoup plus urgente que toutes les autres : c'est la réforme de nos mœurs en matière d'informations militaires.

« On ne saurait nier que nous soyons, en France, inondés d'étrangers, faisant, tout naturellement et pour ainsi dire inconsciemment, de l'espionnage à notre détriment. Cet espionnage permanent, il faut bien l'avouer, nous semblons prendre à tâche de le rendre aussi facile que possible, par notre manie de reportage à outrance, par le désir inconsidéré qu'ont tant de gens de vouloir toujours paraître bien informés, par cette rage enfin qu'ont beaucoup d'entre nous de vouloir faire parade de ce que nous savons ou de ce que nous avons fait.....

« Ces jours derniers, n'a-t-on point vu encore un ministre en fonction, le ministre des finances en personne, prendre un reporter pour confident de dispositions éminemment confidentielles, — car elle touche à la défense du pays, — et lui conter les négociations poursuivies avec un de nos grands banquiers pour régler la disponibilité des millions dont le gouvernement aurait besoin le premier jour de mobilisation !

« Révisons donc, si l'on y tient, la loi de 1886, mais révisons en même temps nos mœurs publiques. »

Tout le monde ne professe pas les doctrines de M. le général Lewal à l'égard de l'espionnage.

On annonce, en effet, que M. de Freycinet va adresser aux commandants de corps d'armée, ainsi qu'aux gouverneurs militaires de Paris et de Lyon, une circulaire très nette et très énergique sur les précautions qu'il convient d'adopter et d'appliquer pour rendre l'espionnage moins facile dans notre pays.

Le ministre de la guerre a l'intention d'ordonner, notamment, une surveillance des plus actives dans le voisinage des forts et des établissements militaires, et d'en interdire absolument l'accès à toute personne étrangère à l'armée, quelle qu'elle soit, sans une permission régulière délivrée par les autorités compétentes.

Il sera également recommandé aux officiers, sous-officiers et soldats, de ne pas fréquenter les hôtels, restaurants et cafés qui appartiennent à des étrangers et dont la clientèle ordinaire ne serait pas française.

Les officiers seront enfin engagés à ne plus prendre à leur service des domestiques de nationalité étrangère.

En raison de l'énorme quantité d'étrangers qui habitent la France, l'espionnage a vraiment trop de facilités à s'exercer dans notre pays, et il importe de se prémunir, d'autre part et dès le temps de paix, contre les dangers qui en résulteraient pour nous en cas de guerre.

Cette circulaire sera bientôt complétée, sans doute, par une aggravation des peines, conformément au projet qui doit être soumis à la Chambre par quelques-uns de ses membres.

LE DROIT DE GRACE

A propos de la grâce accordée à Bousquet et de celle refusée à un Arabe, M. Francis Magnard dit dans *le Figaro* :

« On a lu avant-hier dans le journal que M. Carnot n'avait pas cru devoir gracier un pauvre diable d'Arabe dont les parents avaient fait le voyage de Paris pour essayer de toucher le cœur présidentiel. Ces malheureux avaient amené avec eux une gazelle qu'ils comptaient offrir à M^{me} Carnot.

« Et voilà qu'ils sont obligés de remmener leur gazelle au pays, M. Carnot n'ayant pas été touché par cette confiance naïve, par cette crédulité touchante.

« M. Carnot est le même Président qui a gracié dernièrement l'ex-huissier Bousquet, assassin d'une malheureuse jeune fille dont il avait fait sa maîtresse et le patron de celle-ci qui n'était pour rien dans l'affaire.

« Il est clair que l'Arabe en question avait dû commettre un crime prodigieux pour exciter à tel point la sévérité de l'Exécutif : il paraît difficile d'admettre cependant que ce demi-sauvage fût conscient comme l'était le misérable Bousquet.

« Je ne parle de lui, d'ailleurs, que pour soutenir une thèse déjà indiquée par plusieurs journaux, la nécessité d'enlever à l'Exécutif le droit de grâce, droit régalien, moins dangereux mais aussi excessif, dans l'espèce, que le droit de guerre et de paix.

« Je n'éprouve aucune tendresse pour les criminels, mais il me semble que même pour eux la justice subsiste ; dès lors, puisque la fiction qui faisait des Rois les représentants directs et inspirés de Dieu a disparu, puisque nous avons affaire à un simple fonctionnaire, temporaire et fatalement accessible à des impressions nerveuses ou à des recommandations sangrues qui brisent l'équilibre de la justice au profit de l'un et au détriment de l'autre, le droit de grâce, pratiqué comme il l'est, n'est qu'un instrument d'inégalité.

« M. Carnot a laissé l'échafaud fonctionner pour divers gredins que je ne regrette pas du tout mais qui, certainement, étaient moins criminels que le Bousquet en question. Pourquoi cela ? Il y a évidemment dans son cas faiblesse ou caprice, ce qui est également grave.

« Je crois donc que l'opinion accueillerait favorablement la création d'une Commission des grâces, comme celle qui a fonctionné après la Commune, qui serait composée exclusivement de juristes et de magistrats qui examineraient les recours en grâce, au point de vue des antécédents des condamnés, des circonstances, des milieux où le crime a été commis, et qui substitueraient à la décision isolée et sans contrôle du plus éminent de nos salariés budgétaires des débats contradictoires et un ensemble d'opinions compétentes.

« Le malheur est qu'il faudrait réviser la Constitution pour arriver à ce résultat raisonnable ; mais si l'occasion s'en présentait, il y aurait là une initiative heureuse à prendre. — F. M. »

L'ENQUÊTE OUVRIÈRE

On sait que l'enquête sur les conditions du travail en France, et particulièrement sur la durée des heures de travail, a été entreprise d'une façon parallèle par le ministre du commerce et de l'industrie et par une commission nommée par la Chambre.

Le ministère s'est borné jusqu'à présent à demander l'avis des chambres de commerce, des chambres consultatives des arts et manufactures, des conseils de prudhommes et des syndicats professionnels patronaux et ouvriers.

Sur deux mille circulaires envoyées, le ministère a reçu jusqu'à douze cents réponses environ qui se résument ainsi :

Toutes les chambres de commerce et les chambres consultatives des arts et manufactures se prononcent contre la réglementation de la journée de travail et s'opposent d'une manière formelle à l'adoption du principe des huit heures.

Les conseils de prud'hommes et les syndicats professionnels sont partagés. La plupart demandent la fixation des heures de travail par une loi à neuf ou dix heures. Cette limite obtient la majorité.

Nous avons eu déjà occasion de citer des chiffres qui prouvent que du côté des ouvriers consultés individuellement, il n'y a pas de majorité pour la limitation à huit heures de la journée de travail.

L'*Autorité* donne d'intéressants détails sur le Père Dorgère, son portrait d'abord :

« Le missionnaire qui vient de conclure la paix avec le roi du Dahomey et dont la diplomatie habile nous a évité un nouveau Tonkin, est un homme de haute stature ; la pose qu'il a choisie laisse supposer une très grande aisance des gestes et de l'allure. Les cheveux sont abondants, la barbe, assez longue, est taillée en carré.

« Les yeux donnent à la physionomie une expression qui, au premier aspect, peut passer pour de la dureté. Mais, à un second examen, on découvre que ce qu'on avait pris pour de la dureté est, en réalité, de la décision, de la volonté. »

Ceux qui le connaissent disent qu'il est d'un caractère gai et doux, très énergique et de grand sang-froid. C'est un homme jeune, il est né à Nantes le 3 décembre 1836.

« Il est entré le 23 juillet 1879 au séminaire des missions africaines de Lyon et s'embarqua pour l'Afrique en février 1881. Il n'a pas quitté la côte de Porto-Novo à Whydah et est arrivé à exercer sur les noirs du Dahomey et du voisinage une grande influence dont bénéficiaient tous les missionnaires français. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, 16 octobre 1890.

Le marché est loin d'avoir repris sa fermeté. Après les nouvelles fâcheuses de Londres, voici la diminution de l'encaisse à la Banque de France qui sert de prétexte à la baisse. Le 3 0/0 revient à 93 45 ; le 4 1/2 0/0 à 106.27 1/2.

Malgré la situation des rentes et les embarras causés par la liquidation de quinzaine, les va-

leurs maintiennent leur fermeté. Le Crédit Foncier s'inscrit à 1,282. La Banque de Paris à 848. D'après les nouvelles reçues d'Espagne aujourd'hui, la souscription aux Billets hypothécaires de Cuba a été couverte trois fois. Etant donné le mauvais état des marchés européens, ce résultat peut être considéré comme un succès. La Banque d'Escompte conserve son amélioration à 540. Le Crédit Lyonnais revient à 770, le Crédit Mobilier à 430. La Société Générale dont le dernier bilan accuse un bénéfice de 315,000 fr. supérieur à la moyenne mensuelle de l'année dernière est ferme à 500. La Société de Dépôts et Comptes Courants finit à 605.

Les demandes nombreuses faites de tous les points de la France au sujet des actions de la Silver Glance prouvent que les renseignements que nous avons donnés sont corroborés par les nouvelles reçues du Canada. La richesse de la mine ne fait plus question et il est tout naturel qu'on recherche pour la somme minime de 25 fr. un titre qui doit procurer 120 0/0 de bénéfice dès la première année.

L'action des Chemins de Fer Régionaux des Bouches-du-Rhône clôture à 515. Avec le coupon semestriel de 12.27, cela fait un cours de 527.77. Le dividende de 25 fr. 54 assuré et garanti est peu commun chez les valeurs similaires, il est donc juste de voir ce titre recherché comme il est en ce moment sur le marché.

La prochaine rentrée des Chambres qui vont avoir à s'occuper de la question du Métropolitain donne aux Etablissements Eiffel une certaine agitation qui les fait osciller de 565 à 570.

Les Chemins Economiques font 418.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

DISPOSITIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS VOLONTAIRES

Nous donnons ci-après le tableau indiquant le nombre des engagements volontaires que pourront recevoir les corps d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie et de génie en 1890, du 1^{er} octobre au 3 décembre, et en 1891, du 1^{er} au 31 mars. (Article 3 du décret du 28 septembre 1889.)

Ces engagements seront reçus pour trois, quatre ou cinq ans.

Bulletin indiquant les corps pour lesquels les engagements volontaires seront ouverts à partir du 1^{er} octobre 1890 et le chiffre maximum des engagements à recevoir pour chaque corps :

Régiments d'infanterie, 35.

Bataillons de chasseurs à pied, 20.

Régiments de zouaves, 100.

Régiments de tirailleurs algériens et bataillons d'infanterie légère d'Afrique, illimité.

Régiment de sapeurs-pompiers de Paris, 25.

40 pour chacun des régiments de cuirassiers, dragons, chasseurs, hussards, chasseurs d'Afrique.

Régiments de spahis, 20.

5^e compagnie de cavaliers de remonte pour

l'atelier d'arçonnerie de Saumur. (Nombre indéterminé dépendant des besoins.)

Les 2^e, 12^e, 13^e et 19^e régiments d'artillerie, 75.

Les autres régiments d'artillerie, 40.

Bataillons d'artillerie de forteresse, 20.

Régiments d'artillerie-pontonnières, 20.

Compagnies d'ouvriers d'artillerie; compagnie d'artificiers. (Nombre indéterminé dépendant des besoins.)

Régiments du génie, 150.

L'engagement doit être contracté dans les quarante-huit heures qui suivent la délivrance du certificat d'acceptation.

Les intéressés trouveront, d'ailleurs, dans les bureaux du recrutement les renseignements concernant l'aptitude exigée pour être admis dans les différents corps.

Nous recevons de M. Rabineau, architecte, la lettre suivante :

Saumur, 15 octobre 1890.

Monsieur le Rédacteur,

Veillez me permettre de relater, dans votre estimable journal, quelques observations susceptibles d'intéresser vos lecteurs et particulièrement les contribuables.

Dernièrement, ma mère reçut de M. le Percepteur d'Allonnes, par l'intermédiaire d'un petit fermier qu'elle a à Vivy, un *billet rouge* dans le nom de Robineau-Baron, réclamant, sans désignation, un impôt impayé de 2 fr. 70.

Ma mère ne s'appelle pas Robineau-Baron, elle avait la quittance de ses contributions: elle refusa le billet en priant le fermier de dire au percepteur que le nom inscrit n'était pas le sien et qu'elle ne devait plus rien.

La femme du fermier se présenta au jour de perception indiqué à la mairie de Vivy; mais M. le Percepteur ne demanda ni ne voulut recevoir d'explication: « Payez de suite, ou vous aurez des frais », telle fut sa conclusion.

La brave femme, effrayée, paya.

Il eut été facile et simple cependant, avant de parler de *frais*, d'écouter une observation fondée, de voir sur le registre de répartition le lieu de résidence indiqué à la suite du nom du débiteur, d'envoyer ensuite le billet rouge à la mairie dudit lieu, où on l'eût certainement fait parvenir à sa véritable adresse; la meilleure preuve, c'est que jusqu'ici jamais semblable erreur ne s'est produite. — (Robineau-Baron est un nom composé et aucune confusion n'est possible.)

Mais il est évidemment plus facile encore de dire à un contribuable: payez, même pour un autre, puis *courez après*, que de se livrer à des recherches.

Lorsque j'allai moi-même, il y a quelques jours, à Vivy, présenter ma réclamation, je me trouvai à la mairie à midi (heure à laquelle M.

le Percepteur doit arriver) avec une personne âgée de 71 ans, M. H...

Après une heure d'attente environ, M. le Percepteur fit son entrée... — Il y a près d'une heure que vous nous faites attendre, observa poliment M. H...

« C'est vrai, répondit M. le Percepteur avec le ton qui lui est habituel, j'avais oublié; mais je serais en retard de deux heures que ce serait la même chose... »

Mon tour de passer étant arrivé, à peine avais-je exposé poliment l'objet de ma réclamation, que je fus pris à partie par M. le Percepteur.

Une attaque brutale déconcerte toujours, surtout lorsqu'elle est accompagnée d'expressions grossières, bien que celles-ci atteignent plus souvent ceux qui les prononcent que ceux qu'elles visent.

Je ne citerai donc que la phrase suivante, de M. le Percepteur d'Allonnes :

« J'ai d'ailleurs reçu d'un conseiller... général (?) des renseignements sur vous et sur vos procédés qui me font regretter d'avoir dépensé trois sous pour vous répondre. »

Je tiens cette phrase pour vague et sans valeur, car si l'on eût voulu préciser, on fût tombé dans le ridicule ou dans la calomnie.

Mon honorabilité, consacrée par une existence déjà longue, est bien au-dessus de cela et de toute atteinte, j'ai le droit de le dire hautement. — Elle est surtout bien au-dessus des « renseignements donnés par un conseiller... que j'ai peine à croire... général », tant le rôle me paraît triste et bas.

RABINEAU, architecte.

LES BRIMADES

Le Ministre de la guerre vient d'adresser aux chefs de corps et aux commandants des Écoles militaires une circulaire leur rappelant que les brimades, à l'égard des élèves et des jeunes soldats, étaient formellement interdites.

Ces officiers sont rendus responsables, vis-à-vis du Ministre, des désordres qu'entraîneraient les incidents de cette nature, sans préjudice des mesures de rigueur qui doivent être prises contre les auteurs de ces ridicules vexations.

Nous approuvons sans réserve ces sages recommandations, dont le rappel est on ne peut plus opportun au moment où vont se présenter au drapeau, pour la première fois, les congréganistes, astreints par la loi nouvelle à des obligations militaires.

(France militaire.)

UN DEUIL

La mort de la comtesse Hélène de Maillé, fille du feu duc et de la duchesse née d'Osmond, met en deuil une partie importante de l'aristocratie française, dans laquelle la famille

de Maillé compte tant d'alliances. La défunte était chanoinesse, et elle passait à Rome une grande partie de l'année. La duchesse de Maillé a encore six enfants vivants, deux fils, le duc qui a épousé, il y a deux ans, M^{lle} de Wendel; le comte Foulques, marié l'année dernière à M^{lle} Digeon, et quatre filles, la comtesse Jacques de Ganay, la vicomtesse de Nadaillac, la comtesse François de Gontaut, la baronne de Fleury.

OBSÈQUES DE M^{me} DE CASTELLANE

Les obsèques de la marquise de Castellane, douairière, née Talleyrand Périgord, ont été célébrées mercredi, en l'église de Sainte-Patrice (Indre-et-Loire), au milieu d'une affluente considérable.

Toute la population du canton s'y pressait en foule, venue pour rendre hommage à la bienfaitrice des pauvres.

Le deuil était conduit par le marquis de Castellane, le prince Radziwill, le comte de Castellane, les comtes Jean et Stanislas de Castellane, le prince Georges Radziwill, le duc de Talleyrand et le duc de Dino.

L'absoute a été donnée par M^{gr} Meignan, archevêque de Tours, qui, à l'offertoire, a adressé à l'illustre défunte un dernier adieu plein de dévotion.

Au milieu de l'assistance profondément recueillie, on remarquait : la marquise de Castellane, la princesse Radziwill, la duchesse de Talleyrand, la comtesse de Blaincourt, le prince de Sagan, le duc de Luynes, le duc de Montmorency, le baron Finot, le comte de Puysegur, M. et M^{me} Georges Gouin, M. le sénateur Gouin, le marquis et la marquise de Contades, le marquis de Talhouet;

Les comtes Gaston, Edmond, Bernard et Joseph de Gontaut-Biron, les généraux de Galliffet, Trochu et Jacquemin, le commandant de Canisy, le commandant de La Panouse, MM. de Quincey, Ledet, Røderer, de Boisgelin, de Rosambo, de Bouquenez, M. l'amiral de Fayolle, le marquis de Biencourt, M. Hilaire de Lacombe, plusieurs officiers de Saumur et de Tours, et un nombreux clergé.

Après la cérémonie religieuse, la dépouille mortelle de la marquise a été inhumée à Rochecotte. (Journal d'Indre-et-Loire.)

ANGERS. — Service de M^{me} Fairé. — Un service pour le repos de l'âme de M^{me} A. Fairé a été célébré mercredi, à dix heures, dans l'église de Notre-Dame.

Un grand nombre de notabilités sont venues témoigner de leur sympathie pour l'éminent député d'Angers et pour sa famille.

On a remarqué dans l'assistance : MM. le général Lacretelle et de Terves, députés, Désiré Richou, conseiller général, E. Segris, manufacturier; Beucher, bâtonnier de l'Ordre

MOËURS MARITIMES

FLOT ET JUSANT

PAR PIERRE MAEL.

Des vagues énormes, à crinière d'écume, prenaient leur élan à deux cents mètres du rocher. De sa place, il les voyait rouler, ramper, s'infléchir, s'incurver, se redresser à la façon de serpents monstrueux dont la tortueuse échine eût prolongé indéfiniment ses anneaux. Elles déferlaient régulières, n'ayant pas de colères, sentant bien que ce souffle mortel venu du pôle avait dompté leurs pareilles du Septentrion.

Et partout où la marée descendante laissait ses baisers de sel empreints sur les anfractuosités de la roche, la bise instantanément faisait pendre des stalactites de cristal. Le froid triomphait de l'haleine tiède du golfe.

Pierre marcha sous la rafale. En ce moment, le thermomètre devait marquer cinq degrés au-dessous de glace. La mer s'apaisait de plus en plus. Ou plutôt elle s'affaïssait, elle se nivelait

sous la bise. L'écume, de seconde en seconde, se faisait plus rare, mais la lumière du firmament s'épanchait plus sereine et plus blanche sur la nappe lentement aplanie.

Le moment vint où le vent du nord lui-même remonta au zénith et alla se disperser aux quatre points cardinaux. Alors le rayonnement, sous l'intensité du froid, changea la mer en glace. Il n'y eut plus qu'une plaine sans bornes inondée d'un argent liquide. Et sur ce plan immobile, les îles avec leurs promontoires, leurs fiords, s'accusèrent en tons d'un noir cru, découpés à l'emporte-pièce, sans rognures et sans franges, comme sur un miroir resplendissant.

Nuit merveilleuse, née d'une chiquenaude du vent, comme sous la baguette d'une fée, nuit où les buées de l'Océan ne montèrent pas seules vers l'attraction de l'astre. D'un cœur d'homme isolé, perdu dans ses méditations mornes, une lente exhalation de douleurs s'éleva. Alors seulement, Pierre se rappela que depuis quatre mois elle était partie, que sa veillée d'amour avait déjà vu quatre fois croître et décroître ce même astre. Puis la certitude du mal lui donna la force de revivre tous les détails. A l'heure même de cette désolation

de lui, homme, Jeanne devait être heureuse, endormie quelque part sous les caresses d'un amour partagé. Elle était mariée.

Et le marin, le héros des épiques luttes contre la mort, sentit son front brûlant sous les baisers du vent de mer. Il eut comme une défaillance. Sa main chercha un appui; sa tête toucha une pierre froide. Il pleura, et la larme lourde devint un diamant de glace.

Soudain, il se redressa, il eut comme le sentiment d'un sacrilège. La pierre sur laquelle était tombée sa larme, c'était la pierre du tombeau de l'autre. Sur le cercueil de la morte, il venait de pleurer la vivante.

II

Vers la fin de janvier, une joie surprit Mariannik.

Le cotre l'Alcyone, par une claire matinée, vint raser l'île; une baleinière s'en détacha qui apporta Jean Le Tianek au Grand-Bouf.

L'officier avait l'air hilare.

Il embrassa sa mère et son frère de lait, et, comme Pierre le plaisantait sur sa bonne humeur et sa belle santé, le lieutenant de vaisseau, avec force réticences, fit connaître l'heureuse nouvelle. Il se marierait au printemps.

Même à sa mère il n'en voulut pas dire davantage.

Pierre crut pouvoir être indiscret.

— Ah çà! dit-il, tu permets bien quelques questions?

— Questionne.

— Est-elle jeune?

— Oui.

— Jolie?

— Adorable.

— Bonne?

— Comme les anges.

— Riche?

— Un million.

— Hurrah! fit l'ancien officier de marine. La mère avait raison: Jean, tu es né coiffé.

Ce fut tout pour ce jour.

Naturellement, la veuve avait donné son consentement, les yeux fermés. Elle était trop sûre que le choix de son fils serait excellent.

Vint mars avec ses giboulées et les fougues, ses tempêtes de la Manche. Pendant dix jours, Pierre ne put sortir de l'îlot. Personne n'y aborda, pas même le vieil Yvon Toulfran. Ce furent dix jours d'isolement absolu, comme si, par un arrêt mystérieux du destin, Pierre eût été séparé du reste du monde, condamné à

es Avocats; Affichard, ancien bâtonnier, un grand nombre de membres du barreau et de nombreux amis de la famille Fairé.

UNE BONNE CAPTURE

Trois vagabonds réunis viennent d'être arrêtés par la gendarmerie de Mirebeau à la suite de nombreux vols qu'ils avaient commis.

Depuis Loudun jusqu'à Varennes ils ont laissé la trace de leur passage, pénétrant avec escalade et effraction dans les habitations, brisant les meubles et s'emparant de l'argent et de tous les objets à leur convenance qu'ils pouvaient rencontrer.

Ce sont les nommés Jémin, Maurice, 25 ans, journalier; Hubert, Joseph-Victor, 32 ans, domestique, et Fourrier, Joseph, 27 ans, perruquier.

Tous sont des repris de justice.

Ces trois dangereux malfaiteurs ont été écroués à la maison d'arrêt de Poitiers.

THÉÂTRE DE SAUMUR

Faust.

C'est l'immortel chef-d'œuvre de Gounod qui a servi de début lundi dernier, sur notre scène, à la troupe de M. Sureau-Bellet. La salle était comble, et l'impression du public a été bonne. Il est vrai que l'ensemble de cette troupe est très satisfaisant.

La première chanteuse, M^{me} Cheminade, possède un bel organe, bien timbré; la voix, pure et souple, est aussi agréable dans les demi-teintes que dans les fortes. L'air des bijoux, ainsi que l'air du dernier acte, « Anges purs », ont été acclamés et redemandés.

M. Lepage, notre premier ténor, a une lourde succession dans celle de M. Samaty. Nous croyons cependant qu'il tiendra une place honorable parmi les souvenirs qu'ont laissés les précédents, prélude d'une campagne parlementaire dont les derniers incidents de la Commission du budget devraient être considérés comme les premières escarmouches.

Malheureusement, M. Rouvier est doué d'une facilité de caractère désespérante. Quand on fait mine de vouloir le renverser, il se couche à plat ventre; ce qui rend le renversement quelque peu malaisé.

Nul mieux que lui ne sait céder à propos. Flaire-t-il une défaite, aussitôt il capitule. Est-il battu contre son espoir, il s'empresse de tendre la main aux vainqueurs.

On l'a vu, pendant la dernière session, lâcher ses projets de loi et soutenir les propositions qu'on leur opposait, avec une prestesse, un sang-froid et une bonne grâce tout à fait remarquables.

Mardi, il s'est présenté devant la Commission du budget avec un impôt nouveau destiné à équilibrer — sur le papier — son budget de 1894.

Il s'agissait d'une taxe sur les produits pharmaceutiques, taxe morale entre toutes puisqu'elle devait avoir pour résultat de supprimer cette plaie budgétaire républicaine nommée déficit et de faire perdre aux contribuables la mauvaise habitude d'être malades.

Cependant, la Commission a écarté l'impôt guérisseur quoiqu'antipharmaceutique pour inviter M. le ministre à laisser la droguerie en repos et à chercher des économies.

M. Rouvier aurait pu répondre: « Vous voulez des économies? Rien de plus facile. Supprimons l'indemnité parlementaire. Nous économiserons aussitôt 5 millions et demi sur la Chambre, 2 millions et demi sur le Sénat. Total: 8 millions; tout juste la somme que vous m'empêchez de demander à la pharmacie. »

Il n'a pas dit cela, et pour deux raisons: la première, c'est qu'il est député; la seconde, c'est qu'il est ministre.

Outre qu'il ne dédaigne pas de palper ses petits 25 francs par jour, il a jugé sans doute qu'il serait imprudent de faire aux sénateurs et aux députés une proposition si inconvenante.

Pouvait-il décemment réclamer aux mandataires du Peuple, dit souverain, ce qu'il se proposait d'abord de demander aux droguistes?

est pas revenue, la grâce ne l'a pas quittée. Les sympathies du public qui lui étaient acquises lui restent. Son entrée en scène le lui a prouvée.

M^{me} Lelong est toujours l'excellente chanteuse et comédienne que l'on sait, et dame Marthe ne peut être mieux chantée que par cette remarquable artiste.

M. Lelong nous excusera d'arriver à la fin de cet article pour parler de lui et de son orchestre, qui devraient avoir la première place, et qu'on a toujours l'air de traiter en quantité négligeable, reléguant les trop rares éloges aux dernières lignes des comptes rendus. Et cependant... cette place d'honneur, l'orchestre est appelé à la tenir dans un avenir prochain. En effet, le drame lyrique mettra les choses en ordre: « la voix sera purement et simplement au nombre des instruments de l'orchestre. »

Nous voilà loin de M. Lelong, maintenant. Eh bien! c'est toujours avec autorité et maestria qu'il conduit l'orchestre incomparable que tant de théâtres nous envient.

Qu'il veuille cependant à ce que ses musiciens causent moins et qu'un certain instrumentiste, par exemple, se contente de jouer sa partition et non de chanter avec les artistes. Ce monsieur peut avoir une fort jolie voix, mais sa place est à l'orchestre et non sur les planches.

Nous ne voudrions pas terminer sans parler des chœurs qui méritent des éloges.

En somme, cette première soirée a été bonne et est d'heureux augure pour la saison théâtrale. Nous pensons, du reste, que M. Sureau-Bellet ne quittera pas la voie qu'il semble s'être tracée.

Hier soir, une troupe parisienne est venue jouer sur notre scène le *Pompier de Justine*, une bouffonnerie fraîchement éclosée. Eh! bien, nous aimerions mieux certaines vieilles

COMMISSION DU BUDGET

La Commission du budget s'est réunie hier matin, à neuf heures, sous la présidence de M. Casimir Périer.

Elle a examiné les rapports suivant: cultes, justice, invalides de la marine, commerce et industrie, Légion d'honneur, affaires étrangères, intérieur, sauf la partie relative au service pénitentiaire, Algérie, imprimerie nationale, guerre, postes et télégraphes.

Après une longue discussion à laquelle ont pris part tous les rapporteurs des budgets que nous venons d'indiquer, la Commission a opéré les réductions suivantes:

Sur le budget des beaux-arts, une somme de 100,000 francs sur le chapitre de la fabrication à la manufacture nationale de Sèvres.

Sur le budget des finances, une somme de 500,000 francs sur le chapitre de la dette flottante et une autre de 511,000 francs sur les intérêts des bons sexennaires.

Sur le budget de l'instruction publique, une réduction de 50,000 francs sur les chapitres des écoles normales de filles et de garçons et une autre de 400,000 francs résultant de la substitution de la Caisse des dépôts et consignations au Crédit foncier pour les prêts à la Caisse des écoles.

Sur le budget de l'agriculture, 130,000 francs dont 100,000 francs sur le chapitre du phylloxéra.

A la suite de cette discussion, une réelle détente s'est opérée entre la Commission et le gouvernement; on croit que les ministres acceptent la plupart des réductions opérées.

Dans une seconde séance, la Commission supprime un crédit de 8,400 francs sur le budget des cultes, et 5,000 sur les indemnités de placement des employés.

Le conseil des ministres a dû examiner, dans sa séance de ce matin, les réductions proposées à la Commission et lui fera connaître sa décision dans le courant de la journée.

Tout pourra donc être terminé ce soir.

jusqu'aux derniers trains du mardi 4 novembre.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTE DE LA TOUSSAINT

Extension de la durée de validité des billets aller et retour

A l'occasion de la fête de la Toussaint, les billets aller et retour, réduits de 25 0/0, qui auront été délivrés aux conditions du tarif spécial A, n° 9, du jeudi 30 octobre inclus au dimanche 2 novembre inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi 3 novembre.

Les billets de même nature délivrés de ou pour Paris conserveront la durée de validité déterminée par ledit tarif lorsqu'elle expirera après le 3 novembre.

TIRAGES

OBLIGATIONS DE PANAMA

Nous avons donné hier la liste des principaux lots gagnés la veille dans les tirages des obligations de Panama et des Bons de l'Exposition.

Nous croyons devoir ajouter les cinquante numéros des obligations de Panama qui gagnent chacun 1,000 francs:

62 484	— 113.004	— 140.683	— 162.587
198.560	— 205.394	— 231.423	— 238.232
296 776	— 297.208	— 337.303	— 348.604
376 056	— 407.298	— 422 044	— 434.050
451 871	— 452.978	— 496.180	— 661.328
697.276	— 749.012	— 881.797	— 896.663
950 606	— 996.842	— 1.016.122	— 1.019.490
1.103.774	— 1.180.162	— 1.201.536	— 1.284.595
1.325.017	— 1.380.356	— 1.392.422	— 1.415.922
1 420.811	— 1.497.326	— 1.525.703	— 1.529.252
1.534.490	— 1.546.416	— 1.628.756	— 1.656.672
1.772.304	— 1.838.455	— 1.858.860	— 1.863.894
1.866.989			

Tous les numéros au-dessus du numéro 4,217,929 sont acquis à la Compagnie.

VILLE DE PARIS

Avant-hier matin, à neuf heures, il a été acheté pour la ridicule somme de UN MILLION SEPT CENT MILLE FRANCS et payée comptant par M^{me} E. Constans, la femme de l'honorable ministre de l'intérieur.

Un million sept cent mille francs payés comptant!

Il y a dix ans, pas davantage, M. Constans se voyait sous la menace d'une saisie mobilière, faute de pouvoir payer ses dépenses personnelles.

Si c'est sur ses économies de ministre qu'il a amassé de quoi acheter des châteaux, il faut convenir que M. Constans est habile... ou veinard!

Vous devez comprendre maintenant, bons contribuables, pourquoi ces gens-là conservent et défendent avec tant d'énergie le gouvernement de la République.

INFORMATIONS

L'ORDRE DU JOUR DE LA CHAMBRE

En dehors du budget dont la Chambre va être immédiatement saisie, deux propositions seront déposées à l'occasion de la fixation de l'ordre du jour:

1° La proposition Hubbard relative à l'élection du Sénat par le suffrage universel;

2° La deuxième délibération sur le projet de loi relatif au travail des femmes et des enfants mineurs.

LES COULISSES DU BOULANGISME

On lit dans le *Figaro* d'hier:

« Nous reprendrons demain samedi les *Couillises du Boulangisme*, qui avaient été interrompues par la maladie de leur auteur. »

« Cette publication, qui devait être terminée avant la rentrée des Chambres, touche d'ailleurs à sa fin, et le dernier numéro des *Couillises* paraîtra mercredi. »

LA RENTRÉE DES TRIBUNAUX A PARIS

Jeudi matin, à onze heures, la messe du Saint-Esprit, qui précède la rentrée des cours et tribunaux, a eu lieu dans la Sainte Chapelle avec le cérémonial accoutumé.

Le cardinal archevêque de Paris y assistait.

SEGRÉ, 15 octobre

Froment, double-décalitre, 3 70. — Orge, 2 40. — Sarrasin, 2 05. — Avoine, 1 95. — Beurre, le demi-kil., 1 40. — Poulets, la couple, 3 fr. — Œufs, la douzaine, 4 fr. Les veaux se vendaient sur pied » 95.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 18 octobre, *MIGNON*.
Dimanche 19 octobre, *FAUST*.

CIRQUE-THÉÂTRE

Dimanche 19 octobre, *les Deux Orphelines*.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé Du Barry, la

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phtisie, dysenterie, glaires, flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névralgie, larynite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

Le Dr Vermeulen, d'Anvers, écrit, le 16 octobre 1888: « J'ai prescrit avec le plus grand succès, et à plusieurs reprises, votre Revalescière. En ce moment encore, je traite un enfant qui ne devra la vie qu'à elle. »

Cette, 2 janvier 1890. Votre Revalescière m'a empêché de mourir; depuis dix-huit mois, c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO, Curé d'Yves de Cette (Hérault).

Rapport du Docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants, à Londres: « Naturellement riche en éléments indispensables au sang, — la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants » et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, déprimés par atrophie et de faiblesse très prononcées, ont été par faitement guéris par elle. »

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 1/3 de la Tripolitaine par l'Italie.

On ne saurait préjuger de la réponse du cabinet Freycinet.

Mais il se présente naturellement à l'esprit une réflexion. Des indiscrétions diplomatiques ont dévoilé, il y a déjà plusieurs semaines, les pourparlers, les intrigues, engagés et noués par le *Ministère Crispi* au sujet de la Tripolitaine. On avait même mis en circulation le projet d'occupation par l'Italie.

Or, avait-on préalablement consulté le gouvernement français au sujet de ce projet qui rencontrera de légitimes résistances à la cour de Constantinople? Nous ne le pensons pas.

Pourquoi donc a-t-on attendu si longtemps avant de sonder les dispositions de notre cabinet?

N'aurait-on pas voulu, par un langage doux, séduire auparavant les hommes d'Etat qui dirigent les affaires de la République?

Alors le changement d'attitude de M. Crispi, son langage qui a étonné et qui contrastait avec ses actes et ses paroles antérieures, s'expliqueraient.

VICTOIRE DES FRÈRES

EN BELGIQUE

Les Frères de Tournai viennent de remporter aux concours généraux d'enseignement primaire pour 1890 un de ces superbes triomphes auxquels ils nous ont habitués depuis de longues années.

Voici ce que dit le *Courrier de l'Escaut*:

« Les Frères présentaient cette année 76 élèves au concours. »

» Ils remportent 75 prix!

» Voilà le premier résultat, clair, net, palpable, écrasant pour les adversaires de nos vaillants Frères. Comme rien n'est si brutal qu'un chiffre — et surtout un chiffre officiel — espérons qu'ils n'ergoteront pas et qu'ils auront la pudeur de se taire. »

» Entrons dans le détail.

» Les 75 prix — sur 76 candidats — remportés par les écoles chrétiennes se décomposent comme suit:

» Cinquante-huit premiers dont seize prix d'honneur (minimum 180 points); neuf seconds et huit troisièmes prix.

MARCHÉ DE SAUMUR DU SAMEDI 4 OCTOBRE 1890

Froment-commerces, l'hectolitre	18 50	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	18 15	Veau	2 40
Métail	14 55	Mouton	4 60
Seigle	11	Poulets la couple	4
Orge	11 10	Dindonneaux	11
Avoine	8 50	Canards	4 50
Sarrasin	—	Oies	9
Haricots blancs	23	Beurre le kilog.	2 30
Haricots rouges	20	(Eufs la douzaine	1 15
Fèves	—	Foin, la charretée ne	—
Noix	17	780 kilog.	45
Châtaignes	16	—	40
Sel les 100 kil.	15	Paille	30
Son	12	Huile de noix, 50 kil.	130
Pommes de terre, la barrique	10	Chanvre 1 ^{re} qualité	—
Farine, la culasse de 157 kilog.	56	id. 2 ^e	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 3 ^e	—
id. 2 ^e id. Of. 35	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16
id. 3 ^e id. Of. 33 66	—	Charbon de terre	5

Cours des Vins

Rouges.	
Souzay et environs	la barrique 110 à 120
Champigny	120 à 130
Varrains	105 à 115
Bourgueil	120 à 130
Restigné	110 à 120
Chinon	105 à 115
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 130 à 140
Ordinaires, environs de Saumur	120 à 130
Saint-Léger et environs	100 à 115
Varrains et environs	120 à 125
Le Puy-Notre-Dame et environs	100 à 110
La Vienne	100 à 110
Cidre de Bretagne	la barrique 40 à 45
Cidre de Normandie	45 à 50
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre 66
Vinaigre de vin	24

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire

FROMENT		AVOINE	
Angers, de 19 » à 19 50	de 8 75 à » »	Saumur, de 18 40 à 18 75	de 8 50 à » »
Cholet, de 18 50 à » »	de 7 75 à » »	Baugé, de 18 » à 19 »	de 8 75 à 9 75
Segré, de 18 50 à » »	de 8 50 à » »	Beaupréau, de 18 50 à 18 75	de 8 50 à » »
Montreault, de 18 50 à » »	de 8 50 à » »	Chemillé, de 18 75 à 19 »	de 9 » à » »
Champtoceaux, de 18 75 à 19 25	de 8 50 à » »	St-Florent-le-Vieil, de 18 75 à 19 25	de 8 50 à » »
Vihiers, de 18 75 à 19 25	de 9 » à » »	Brissac, de 18 75 à » »	de 8 » à 8 50
Chalonnès, de 18 50 à 18 75	de 8 25 à 9 »	Doué, de 18 75 à » »	de 8 50 à 9 »
Nantes, blés américains, de 24 » à 26 » les 100 kilos.		Bons blés français, de 23 50 à 24 25 les 100 kilos.	

MAGASIN PITTORESQUE

Rue de l'Abbé-Grégoire, 15, à Paris.
 M. Eugène Best, administrateur délégué.
 Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr.
 Union postale 13 fr.
 Sommaire du 15 octobre 1890 :
 TEXTE. — Le cardinal Newman et la crise religieuse en Angleterre (suite et fin), M. E. L***.
 — Messes Rouges. — Tramway funiculaire de Belleville. — A propos de l'art culinaire et d'un examen de jeunes filles (suite), M. Félix Hémet.
 — Une eau miraculeuse en Russie. — Le phrynosome du Jardin des Plantes. — Un cas de conscience, nouvelle (suite), M^{me} J. Colomb.
 — Mosaïque découverte à Sens.
 Lectures de famille, gr. in-8° illustré, édition soignée, recommandé comme livre de prix.

Etude de M^e BENARDEAU, notaire à Vernueil.

A VENDRE

Aux enchères publiques
 A JALESNES, commune de Vernantes.

Le DIMANCHE 19 OCTOBRE 1890, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, à 40 heures du matin :

Dix vaches, trois génisses, deux taureaux, une jument de cinq ans, une pouliche, un poulain, deux juments de trait, vingt-quatre pores, trois truies ; poulets, lapins, oies, canards ; charrettes, charrues, herbes, tombereaux, carrioles, harpais, tarare ; six demi-muids, barriques, chèvre pour voiture, etc.,
 Et généralement tous les bestiaux et matériel garnissant la ferme exploitée par les époux AUDOIN-PERDRIAU.

Au comptant, plus 10 0/0.

AVIS

A l'occasion de la Toussaint
 LA MAISON
MARTINEAU - DOC
 41, RUE D'ORLÉANS
 Saumur

Préviens sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un grand assortiment de couronnes funéraires en tous genres, aux prix les plus réduits, et défiant toute concurrence.

ÉTALAGE TOUS LES JOURS

CLERC Un notaire de l'arrondissement de Saumur demande un **principal** **clerc** capable. — S'adresser au journal. (704)

ON DEMANDE une **Apprentie** **couturière**.
 S'adresser au bureau du journal.

Une bonne **Cuisinière** demande à se placer.
 S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande le mari comme **cocher** et la femme comme **cuisinière** ou **femme de chambre**, ou bien le mari se placerait seul.
 S'adresser au bureau du journal.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Source de l'Éclair, applications en médecine :
GRANDEURILLE — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.
HOPITAL — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.
CELESTINS — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc.
HAUTERIVE — Prescrits comme Célestins.
 Administration de la C^o concessionnaire :
 PARIS, 8, Boulevard Montmartre
 BRIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison **G. FISCHER**, fondée en 1846,
 PLACE DE LA BIHANGE, SAUMUR

PILLET - BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison **PLEYEL**,
 fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Échanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

ÉPICERIE PARISIENNE

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

IMBERT ET FILS

Chocolat Menier, marqué 2 fr. le 1/2 kil.	1.65
— Poulain, — 2 fr. —	1.70
— du Planteur, — 2 fr. —	1.70
— C ^o Coloniale, — 2 fr. 50 —	2.20
Collation des enfants, la boîte de 21 et 44 tablettes.	1.80
Chocolats et Cacaos Félix Potin. — Chocolats et Cacaos d'Aigueballe.	

CHOCOLATS IMBERT

N ^o 1, bonne qualité, 1/2 kil. 4.20	N ^o 4 — supérieur, — 1.80
N ^o 2, santé surfin, — 4.50	N ^o 5 double vanille, — 2.10
N ^o 3 vanillé (recommandé) — 4.60	Remise de 5 0/0 par 5 kilos (sauf nos 1 et 2).

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 OCTOBRE

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	93 45	ACTIONS		Nord	1840	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	383
3 0/0 amortissable	94 50	Banque de France	4320	Orléans	1480	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	465 50
4 1/2 1883	106 05	Banque d'Escompte	542 50	Compagnie parisienne du Gaz	1030	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	473 50
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Comptoir national d'Escompte	632 50	Transatlantique	615	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	461
Oblig. 1855-60 3 0/0	546	Crédit Foncier	1290	Canal de Panama	42 75	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	420
— 1865 4 0/0	534 50	Crédit Industriel et Commercial	645	— Suez	2382 50	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	469 75
— 1869 3 0/0	421	Crédit Lyonnais	765	VALEURS ÉTRANGÈRES		CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	
— 1874 3 0/0	409	Crédit Mobilier	430	Autrichien 4 0/0 or	94	Est 3 0/0 anc. r. à 500	437 50
— 1875 4 0/0	528	Dépôts et Comptes courants	605	Dettes d'Égypte 6 0/0	492 50	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	440
— 1876 4 0/0	528 50	Société Générale	900	Extérieur 4 0/0	76 60	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	439 50
— 1886 3 0/0	406	Paris-Lyon-Méditerranée	1487 50	Hongrie 4 0/0 or	90 40	Nord 3 0/0 r. à 500	445 50
Bons de liquidation	539	Midi	1290	Italie 5 0/0	94	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	440
				Portugal 4 1/2 1888	450	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	439 75

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
 Hôtel-de-Ville de Saumur 1890

Conté par l'imprimeur soussigné,

MAIRE,